

## MISSION DE SENSIBILISATION DES CADRES ET AGENTS DU SAEMAPE SUR L'INTEGRATION DE L'ARTISANAT MINIER DANS LA DECLARATION A L'ITIE RAPPORT DE MISSION

En dates des 22, 23 et 24 février 2022, suivant l'ordre de mission n°003/2022 signé le 18 février 2022 par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC, nous, Gilbert DENINGAIDI et Christian AMANI, Experts du Secrétariat Technique de l'ITIE/RDC, avons réalisé des séances de sensibilisation des Cadres et Agents du Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (SAEMAPE) dans la salle de réunion de la Direction Générale de ce service à Kinshasa-Gombe, en préparation des activités à mener pour l'intégration de l'artisanat minier des filières Cuivre, Cobalt & Zinc et 3T & Or dans le périmètre de déclaration ITIE.

### I. DE LA LISTE DES PRESENCES

La liste de présence indique que 27 cadres et agents du SAEMAPE ont participé aux séances de sensibilisation. (Voir la liste de présences signée, en annexe).

La modération est assurée par le SAEMAPE, les présentations et les exposés par les Experts du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC.

### II. OBJET DE LA MISSION

L'objet de la mission est clairement circonscrit dans l'ordre de mission et s'articule autour de 3 points ci-après :

1. Sensibiliser le Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale à Petite Echelle (SAEMAPE) au processus ITIE ;
  2. Echanger avec les Cadres et Agents du SAEMAPE sur le contenu des termes de référence (TDR) des activités en lien avec l'intégration de l'artisanat minier dans la déclaration ITIE ;
- assurant de leur appropriation du processus ITIE et de leur implication dans la réalisation des activités visées au point 2.

### III. DIFFICULTES RENCONTREES

Pas de difficultés majeures enregistrées. La seule difficulté rencontrée concerne essentiellement l'emploi du temps. En effet, les séances de travail prévues à 12 heures débutaient chaque fois avec un retard d'au moins une heure.

Particulièrement pour la journée du 24 février 2022 qui coïncidait avec la tenue de la 114<sup>ème</sup> réunion du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC, il a été difficile pour les deux Experts d'y être tous présents. C'est ainsi qu'un Expert a couvert cette séance de travail au SAEMAPE pendant que l'autre a été obligé de se rendre à la réunion du Comité Exécutif.

### IV. DU DEROULEMENT PROPREMENT DIT DE LA MISSION

#### Premier Jour (22 février 2022) : Séance de prise de contact avec le SAEMAPE

En date du 22 février 2022, nous nous étions rendus dans les Bureaux de la Direction Générale du SAEMAPE à Kinshasa et avons été reçus par Madame l'Assistante et Monsieur le Secrétaire de Cabinet du Directeur Général. Notre séance de travail de plus d'une heure a permis d'arrêter le

calendrier et les modalités de travail pour la deuxième et la troisième journée avec tous les Cadres et Agents du SAEMAPE.

**Deuxième Jour (23 février 2022) :** *Séance de travail avec les Cadres et Agents de la Direction Générale du SAEMAPE sur la Norme ITIE, sur la mise en œuvre de l'ITIE en RDC et sur le condensé des TDR pour l'intégration de l'artisanat minier dans la déclaration à l'ITIE.*

En date du 23 février 2022, de 13 heures jusqu'à 15h45, toujours dans la Salle de réunions de la Direction Générale du SAEMAPE à Kinshasa, nous avons eu la séance de travail avec 27 Cadres et Agents du SAEMAPE. Dans un premier temps, ces Cadres et Agents ont été conviés à comprendre ce que c'est l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). A cet effet, l'un des Experts de l'ITIE RDC a brossé sommairement la Norme, les Principes et les Exigences de l'ITIE avec un accent particulier sur la chaîne de valeurs de l'ITIE. Il a expliqué l'historique, l'organisation et le fonctionnement de l'ITIE dans notre pays ainsi que les modalités de déclaration à l'ITIE.

Dans un second temps, les Experts du ST ont présenté le condensé du contenu des termes de référence des activités de l'artisanat minier des filières Cuivre, Cobalt & Zinc et 3T & Or.

Il a été précisé que c'est le Royaume de Belgique qui va financer lesdites activités. D'une part, le Projet ENABEL/PRECOB financera les activités d'élaboration, par un Consultant (Administrateur Indépendant), du Rapport de Cadrage et du Rapport proprement dit du secteur minier artisanal de la filière 3T & Or. D'autre part, par le truchement du Secrétariat International de l'ITIE, le Ministère des Affaires Etrangères du Royaume de Belgique financera les activités de sensibilisations des acteurs impliquées, de la collecte des données ainsi que de recrutement d'un Consultant (Administrateur Indépendant) pour élaborer le Rapport de Cadrage et le Rapport proprement dit sur l'artisanat minier de la filière Cu, Co & Zn.

Ainsi, dans une présentation structurée en six points, l'un des Experts du ST a indiqué le contexte de cette activité qui s'inscrit dans le cadre du Plan de travail sur l'élargissement du périmètre de déclaration ITIE à l'artisanat minier en particulier au niveau des activités n°30, n°31 et n°33 qui concernent les deux filières Cu, Co & Zn ; 3T et Or ainsi que le Diamant. Ces TDR rappellent les études qui avaient été menées par le Cabinet PricewaterCoopers en 2015 sur l'artisanat minier. Néanmoins, il a été précisé que le Secrétariat Technique recherche encore un bailleur de fonds pour financer la filière Diamant

Il est revenu sur l'essentiel du mandat de la mission qui doit amener à la cartographie de tous les acteurs, les formations et ateliers de sensibilisation, le recrutement des Consultants pour faire le cadrage et le Rapport de rapprochement dans la mesure du possible.

L'objectif poursuivi est d'élargir le périmètre de déclaration ITIE, d'analyser et de divulguer les données, de collecter et d'analyser les informations, de publier des Rapports ITIE sur les 3 filières et, si possible, de concilier les données financières déclarées par l'Etat et les opérateurs privés.

Le périmètre de la mission doit indiquer un cadrage de ces deux filières qui doit donner un bref aperçu du cadre légal, recenser les acteurs, dresser le périmètre des entités déclarantes ainsi que le référentiel, dresser les répertoires de tous les titres de petites mines et des ZEA, définir la matérialité et le seuil de matérialité ainsi que la désagrégation des données, etc.

En ce qui concerne les Rapports ITIE sur les deux filières, le Consultant devra convenir avec le Comité Exécutif des cadrages finaux, des périmètres d'application des Rapports sur les deux

filières, Exécuter les tâches convenues dans les TDR, évaluer l'importance de ces deux filières dans l'exploitation minière artisanale en particulier et dans le secteur minier en général.

Les qualifications du consultant sont déclinées dans les TDR ainsi que la modalité de sélection permettant d'évaluer la qualité et le coût de l'offre. Ce consultant doit être un cabinet, un bureau d'étude ou organisme spécialisé qui a la maîtrise du secteur et de la mission définis dans les TDR. En fin, il y a le calendrier qui est clairement décliné et qui sera mis en œuvre dès l'adoption des TDR par le Comité Exécutif le 24 Février 2022. Il a été précisé que le Rapport doit être prêt au plus tard en juillet 2022 pour les activités de la filière 3T et Or, tandis que pour la filière cuivre, cobalt et zinc, le rapport il doit être prêt au plus tard en octobre 2022.

Après cette présentation, les Cadres et Agents du SAEMAPE ont soulevé quelques observations qui ont trouvé des réponses des Experts du ST.

**Troisième jour (24 février 2022) : Séance de travail avec les Cadres et Agents de la Direction Générale du SAEMAPE sur les détails des TDR**

En date du 24 février 2022, à partir de 13 heures jusqu'à 14 heures 35, dans la Salle de réunions de la Direction Générale du SAEMAPE à Kinshasa, la séance de travail avec 27 Cadres et Agents a consisté essentiellement à parcourir les TDR en vue d'avoir le même niveau de compréhension de leurs contenus.

A cet effet, les échanges ont tourné autour des TDR présentés et sur :

- la Sensibilisation des acteurs de l'artisanat minier de la filière 3T & Or ;
- le recrutement d'un Consultant (Administrateur Indépendant) pour le Rapport de Cadrage du secteur minier artisanal de la filière 3T & Or ;
- le recrutement d'un Consultant (Administrateur Indépendant) pour le Rapport du secteur minier artisanal de la filière 3T & Or ;
- la collecte des données de l'artisanat minier de la filière Cu, Co & Zn ;
- le recrutement d'un Consultant (Administrateur Indépendant) pour le Cadrage et le Rapport sur l'artisanat minier de la filière Cu, Co & Zn.

Après échanges, il a été convenu d'accorder une semaine aux Cadres et Agents du SAEMAPE pour formuler, s'il y a lieu, leurs améliorations aux TDR à soumettre au Secrétariat Technique.

La mission commencée le 22 février a pris fin le 24 février 2022.

Fait à Kinshasa, le 25 février 2022.

Christian AMANI

Expert ITIE-RDC

Gilbert DENINGAIDI

Expert ITIE-RDC

Annexes :  
1. Copie brève de Mission  
2. Liste de présence.

**Secrétariat Technique**

*Le Coordonnateur National*



ORDRE DE MISSION N° 006 /COORD/PTIE-RDC/ST/MI/2022

Les personnes dont les noms et fonctions ci-après, Consultants auprès du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, sont désignées pour effectuer une mission officielle à Kinshasa-Gombe.

Il s'agit de :

Noms	Fonctions
1. Monsieur Gilbert DENINGAIDI	Expert Technique chargé de collecte des données
2. Monsieur Christian AMANI	Expert Technique chargé de collecte des données

- Objet de la mission :
1. Sensibiliser le Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (SAEMAPE) au Processus ITIE ;
  2. Echanger avec les Cadres et Agents du SAEMAPE sur le contenu des termes de référence (TDR) des activités en lien avec l'intégration de l'artisanat minier dans la déclaration ITIE ; et
  3. S'assurer de leur appropriation du processus ITIE et de leur implication dans la réalisation des activités visées au point 2.

- Durée de la mission : 03 jours  
Date de départ : 22 février 2022  
Date de retour : 24 février 2022  
Moyen de transport : Véhicule  
Frais de mission : À charge de l'ITIE-RDC

Les autorités tant civiles, militaires que celles de la Police Nationale sont priées d'apporter assistance aux porteurs du présent ordre de mission.

Fait à Kinshasa, le

**Jean-Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO**